N° 3118 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 28 Décembre 1896

RÉDACTION & ADMINISTRATION: ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon) TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Élections Sénatoriales du Nord

SCRUTIN DU 3 JANVIER 1897

CANDIDATS DU CONGRÈS RÉPUBLICAIN:

MM.
CLAEYS, sénateur sortant
Th. DEPREUX, id.
Alfred GIRARD, id.
Maxime LECOMTE, id.
Géry LEGRAND, id.
TRYSTRAM, id.
DUBOIS, député de Douai.

* *

Les Candidats du Congrès républicain rappellent que, devant ce Congrès, ils ont pris l'engagement d'honneur de ne laisser figurer leurs noms sur aucune autre liste.

Au besoin, et conformément à la jurisprudence de la Cour de Cassation. Ils assureraient le respect de leur engagement, par toutes les voies de droit.

Les Candidats républicains

AU SÉNAT

M. Maxime Lecomte

M. Maxime Lecomte docteur en droit, est né le 1er janvier 1847, à Bavai. Son père exerçait la profession médicale.

Il venait de se faire inscrire au barreau d'Avesnes lorsqu'éclata la guerre de 1870. Il partit *comme sergent-major au 46e de marche*, fut nommé sous-lieutenant après la bataille de Villers-Bretonneux, lieutenant après celle de Pont-Noyelles, et commanda une compagnie à la bataille de Saint-Quentin. Il a retracé ses souvenirs de guerre dans un intéressant petit volume dédié à son ancien général en chef Faidherbe, et intitulé : « Souvenirs de la campagne du Nord. »

Rentré dans ses foyers, en 1871, il fut secrétaire du comité républicain d'Avesnes et écrivit une brochure de propagande, avec ce titre : « La République de tout le monde. »

En 1876, M. Maxime Lecomte passa au barreau d'Amiens, où il se fit bientôt une place honorable. Il professa le droit commercial dans les cours de la Société industrielle de la Somme et publia divers ouvrages de vulgarisation : le *Manuel du commerçant*, la *Vocation d'Albert*, une étude sur la *Législation des faillites* (médaillée par la Société industrielle du Nord); il a collaboré au *Répertoire analytique de Jurisprudence et de Législation*, au *Journal de l'Agriculture du Nord*, etc.

Il fut élu député par la 2e circonscription d'Avesnes en 1884, en remplacement de M. de Marcère, nommé sénateur inamovible. M. Maxime Lecomte parle avec une grande facilité; il a prononcé à la Chambre plusieurs discours qui ont été remarqués, notamment à propos des lois électorales et de recrutement des fils d'étrangers. Il a pris une part active aux travaux du « groupe agricole » qui l'a choisi pour secrétaire et a participé particulièrement à l'élaboration de la loi sur les sucres et de la loi sur les céréales.

* *

Les lignes qu'on vient de lire sont extraites de l'*Illustré du Nord* du 27 septembre 1893. Ce journal avait pour directeur M. H. Verly, alors, également, rédacteur en chef de l'*Écho du Nord*.

Deux mois après, au lendemain des élections législatives du 27 novembre 1887, le même *Écho du Nord* s'exprimait en ces termes :

« En moyenne à la Chambre MM. Pierre Legrand, Maxime Lecomte et Cornaille, les électeurs du Nord et du Pas-de-Calais n'ont point seulement voulu donner à la République un gage de fidélité et d'affection. Ils ont aussi, et surtout, entendu affirmer leur conséquence exacte du caractère de la crise actuelle, ne point faire remonter la responsabilité de scandales particuliers à des institutions qui permettent (on l'a vu) d'en faire aussi prompte justice, et signifier *aux manœuvres de la coalition monarchiste* leur ferme volonté de ne plus confondre à l'avenir, la vertu fallacieuse avec l'utile intégrité. Aux coryphées de la presse réactionnaire, qui les convaincant à solidariser la République avec quelques fripons isolés et à la confondre avec eux dans une réprobation écrasante et commune, ils ont répondu par un formidable bannement d'opinion, et *rejeté ces fripons isolés et dégénérés* dans ceux qui siègent mille bulletins de voix. »

* *

On voit que pour M. Maxime-Lecomte, comme pour tous les candidats du congrès républicain, il nous suffisait, pour rappeler leurs titres à la confiance des électeurs, de reproduire les éloges que l'*Écho du Nord* leur adressait.

Complaisants, toutefois, le notice un peu succincte de l'*Illustré du Nord*.

Maxime Lecomte n'avait pas attendu la chute de l'Empire, pour devenir républicain. Étudiant en droit, il luttait, avec la jeunesse si libérale des écoles contre le gouvernement impérial et en 1870, après avoir conquis son diplôme de docteur en droit à la faculté de Douai, il prenait une part active au mouvement anti-plébiscitaire, aux côtés des chefs autorisés du parti démocratique.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine, qui l'élut secrétaire en 1885.

Vaincu, avec tous les républicains, aux élections générales de 1885, il rentra à la Chambre en 1887 en même temps que notre regretté Pierre Legrand.

L'aventure boulangiste le trouva parmi ses adversaires les plus résolus et les plus vaillants. Avec Charles Simon, dont on se rappelle l'intrépide campagne à cette époque, Maxime Lecomte fut de ceux qui déploya *et le plus d'énergie et le plus d'efforts pour défendre la République menacée.*

Il a rappelé les luttes de cette époque *mouvementée dans un livre intitulé le Boulangisme dans le Nord*, dont nous recommandons la lecture aux républicains trop disposés à oublier les périls que courait alors la liberté.

Élu sénateur en janvier 1891, M. Maxime Lecomte a continué d'être, dans cette haute assemblée, le républicain vraiment progressiste, le législateur clairvoyant, le représentant dévoué aux intérêts de ses concitoyens qu'il s'était montré à la Chambre des députés.

Nous reproduisons, d'après l'*Observateur* d'Avesnes la liste des questions dans lesquelles l'infatigable sénateur est intervenu depuis cinq ans.

Cette simple nomenclature dira, mieux que nous ne pourrions le faire, avec quelle activité, quelle conscience, quel zèle M. Maxime Lecomte remplit le mandat que la confiance du pays lui a confié.

Aussi, la place prise par lui dans le Parlement est-elle considérable, et son nom a-t-il été *plusieurs fois prononcé à l'heure où se constituent* les nouveaux ministères.

Propagandiste ardent, conférencier éloquent et disert, M. Maxime Lecomte a porté la parole républicaine sur tous les points de notre département. Il n'est pas un Comité, pas une Ligue, pas une organisation républicaine, qui n'ait fait régulièrement appel à son concours.

Sa figure sympathique, sa parole vibrante, son sourire un peu goguenard sont connus de tous nos concitoyens; sa parole chaude et vibrante, ses saillies fines et mordantes ont été applaudies maintes fois par tous les républicains du Nord.

On peut dire de Maxime Lecomte ce que M. Thiers disait d'Alfred Girard : Qu'il faudrait dans les assemblées du pays, beaucoup de représentants de cette activité, de cette énergie et de ce dévouement.

Georges ROBERT.

Nous avons dit, plus haut, en quels termes l'*Illustré du Nord* et l'*Écho du Nord* parlaient en 1887, de M. Maxime Lecomte.

Nous empruntons encore à nos confrères de l'arrondissement d'Avesnes les appréciations suivantes qui compléteront la notice biographique qu'on vient de lire.

Voici ce qu'écrivait la *Frontière*, de Maubeuge, en septembre 1889 :

La campagne antiboulangiste, vigoureusement menée, au mois d'avril 1888, par les républicains du Nord, a été pour M. Maxime Lecomte l'occasion des plus grands efforts accomplis dans le but d'assurer le triomphe des vrais intérêts démocratiques. Il a tenu à marquer les nombreux et les manifestations diverses du nouveau mouvement plébiscitaire et a écrit, en historien ferme et convaincu, un livre intitulé le *Boulangisme dans le Nord*, publié à la Librairie illustrée de la rue du Croissant.

Voici un passage de la conclusion de cet ouvrage (avril 1888) :

Le général qui s'était laissé porter par le flot de la popularité le dire, disait d'agir. Le parlementarisme qui s'abandonnait va sans doute se ressaisir. Le péril national est grand. Il doit ouvrir tous les yeux, faire taire les rancunes, apaiser les ambitions, imposer l'union.

Le duel alors, offrirait des chances sur champions de la loi contre la révolution, de la liberté contre le pouvoir personnel, du gouvernement du pays contre la dictature militaire.

Il ne sera pas dit que le peuple français instituera encore une fois cette parole du poète :

Courbé comme un cheval qui sent venir son maître.
Et quel maître !

Dans ce duel, nous sommes pour le Parlement, non contre la paix, mais pour le Parlement et le pays contre un homme, contre un homme dont les projets sont connus, dévoilés, qui travaille sans savoir exactement où le conduira son ambition, non pour un parti, pour un groupe, pour un parti, pour une politique, mais pour lui-même.

Le pays ne parlementait pas à ses représentants de l'avoir trouvé fort et tout dans les bras d'un sauveur et les générations nouvelles qui jetteraient à bas ce sauveur n'auraient que du mépris pour ceux qui auraient favorisé sa nécessité à la dictature.

Le rôle de M. Maxime Lecomte n'est pas borné à ajouter son voix à ceux des députés indépendants et progressistes : non seulement il a contribué en qu'a de durable et de recommandable, l'œuvre de la moralité républicaine, mais il a pris à la Tribune et à la défense de la tribune de plusieurs propositions utiles et il a travaillé à faire choisir d'importantes réformes, aussi bien qu'utiles.

Signalons dès maintenant son intervention dans les graves questions de mode de scrutin, de réforme des faillites, de nationalité.

M. Lecomte, en 1891, s'était déclaré, avec l'ensemble du parti républicain, partisan du scrutin de liste. Avec l'ensemble du parti républicain encore, il a reconnu que c'était là une erreur et que l'expérience était décisive, au contraire, en faveur du scrutin d'arrondissement. Sa proposition, déposée le 15 octobre 1896, a été très remarquée, ainsi que sa déclaration faite à la tribune, le 11 février 1893.

La campagne qu'il entreprit dans la presse parisienne et le contre-projet qu'il présenta de concert avec M. Millerand, député de la Seine, eurent pour résultat de faire discuter une réforme de la loi des *faillites qui était, depuis de longues années, réclamée* par le commerce et l'industrie. Il prit une part active dans les séances des 11 et 20 octobre 1893, à la discussion de cette loi devenue définitive le 2 mars 1889.

En 1894, M. Lecomte avait présenté, lors de la discussion de la loi du recrutement, un discours qui avait appelé l'attention du Parlement sur les modifications à apporter aux dispositions du code civil concernant les fils d'étrangers. L'année suivante, il avait déposé une proposition sur la nationalité. Les principes de cette proposition furent acceptés par la nouvelle assemblée et M. Lecomte les défendit à la tribune, le 16 mars 1896. Le Sénat les adopta à son tour. Le code civil est modifié.

Ces trois questions importantes ne sont pas les seules dont se soit occupé M. Maxime Lecomte. Personne n'a oublié la manière dont il a défendu notre industrie sucrière. Il est également intervenu pour protéger le main-d'œuvre de nos ouvriers marbriers. Dans ces deux occasions, et quand il a obtenu de la Chambre une augmentation de trois cent mille francs pour l'amélioration du sort des facteurs ruraux, il a suffisamment montré qu'il était fidèle à ses promesses, qu'il remplissait son programme et ne considérait pas comme lettre morte ce qu'il y avait inscrit : protection du travail national, amélioration du sort des travailleurs.

Voici, maintenant, un extrait de la *Tribune*, de Fourmies, de décembre 1893 :

En 1889, M. Maxime Lecomte a été réélu au premier tour avec mille voix de majorité; il fut porté à cette fonction par trois propositions, entre autres de la commission des douanes. Il a pris la parole sur la question des sucres, sur la loi sur l'usure et la diffamation, il a rédigé le rapport du projet concernant le mode d'élection des sénateurs.

En un mot, M. Maxime Lecomte est abondamment digne d'être honoré des suffrages des électeurs républicains et nous sommes persuadés que l'élection du 6 janvier, ouvrera M. Maxime Lecomte au Luxembourg grossir le nombre des sénateurs républicains du Nord.

Enfin, en janvier 1894, l'*Observateur*, d'Avesnes, appréciait ainsi qu'il suit l'élection de M. Maxime Lecomte comme sénateur :

Le scrutin sénatorial d'hier marquera dans les fastes de la République. Elle obtient sur l'ensemble de la France un succès éclatant, mais qui s'accentue encore dans notre région.

M. Maxime Lecomte l'emporte, dans le Nord, à un chiffre de voix considérable, et, sur des deux les plus favorisés, et avec lui triomphent le droit de notre arrondissement. La discipline du parti, l'union de toutes les forces républicaines qu'on politique malencontreuse avait essayé de diviser.

Fidèle observateur de l'engagement pris, M. Tolline s'est désisté après le premier tour en faveur de M. Lecomte : *nous glisserons sur sa défaite*, mais il a été heureux de ses concitoyens qui l'y ont si impudemment conduit.

Le corps électoral du Nord, aussi bien au suffrage universel qu'au suffrage direct, montre sa volonté de ne pas faire un pas en arrière et de demeurer concentré pour briser toutes les tentatives que l'esprit monarchique pourrait encore risquer.

C'est la condamnation de la politique dissolvante de l'Élysée.

L'œuvre législative de M. Maxime Lecomte

Si, pour nettoyer une maison, il faut un peu de propreté, un peu d'impartialité suffit pour établir la situation d'un membre du Parlement.

Politique. — M. Maxime Lecomte parle dans la discussion de la loi sur l'abrogation du paragraphe 7 de l'article 40 de la loi du 5 avril 1884 il demande la suppression de l'effet suspensif du pourvoi devant le Conseil d'État (2 février 1894).

— Pour une question au garde des sceaux. Demande l'application stricte du Concordat (19 mars 1891).

— Propose l'abonnement réduit au *Journal officiel*, débats des Chambres (21 novembre 1893).

— Dépose l'élection de l'Aveto (28 janvier 1894).

— Propose et obtient l'abonnement réduit au *Journal officiel*, débats des Chambres (21 novembre 1894). Parle dans la discussion (22 février, 5 mars, 16 juillet 1895).

— Parle sur les crédits de Madagascar (24 avril 1896).

Agriculture, commerce, industrie. — Parle dans la discussion du régime des sucres (26 mai 1891).

— Première délibération sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes (lois des 2 novembre 1892).

— Propositions de loi sur ce sujet (22 mars 1893); discussion (8 mai, 14 novembre 1893); rapport (4 décembre 1893); second rapport (27 février 1894); rapport supplémentaire (10 mai 1894); discussion (12 juin, 10 juillet 1894).

— Établissement du tarif général des douanes. Lecture des *bières* (7 décembre 1891); *industrie de la sabaque* (12 décembre 1891); *bobines de filature* (15 décembre 1891).

— Secrétaire de la commission sur la protection de la propriété industrielle.

— Membre de la commission des chemins de fer (1893).

— Discussion du projet de loi sur le régime des boissons. Vinaigrerie d'alcool (22 juin 1893).

— Discussion du budget de l'exercice 1896. Timbre des valeurs étrangères (4 décembre 1895).

Questions sociales. — Secrétaire de la commission des règlements d'atelier (1892); rapport (20 novembre 1892); rapport supplémentaire (17 mars 1893); discussion (25 avril 1894).

— Caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs (rapports des 15, 21, 21 février, 16 mars 1893).

— Accidents du travail. Discussion (14 juillet, 25 novembre 1895, 30 janvier, 19, 20, 23, 24 mars 1896).

— Conditions dans les exploitations de l'État et les chemins de fer (3, 4 février 1895).

Objets divers. — Rapport sur la convention franco-belge (service militaire dans les deux pays) 1891.

— Rapport sur la proposition Merlin sur une modification au règlement du Sénat (3 mars 1892).

— Proposition de loi tendant à la répression du duel (28 juin 1892); secrétaire de cette commission.

— Exercice de la pharmacie. Discussion (20, 22 novembre, 13 décembre 1894).

— Discussion du budget de l'exercice 1895 (amélioration du sort des professeurs de collège, 4 avril 1895).

Ici s'arrêtent les grandes sénatoriales; mais, si le temps est un fameux marchand d'oubli, les électeurs de l'arrondissement n'ont pas encore perdu de vue la double intervention de M. Maxime Lecomte, en novembre 1895, dans les questions relatives au régime de la brasserie et à la réforme des boissons.

Et nul n'ignore qu'en toutes circonstances il se montre consciencieux, voire même opiniâtre. Il a pour lui, dans les deux cas, les qualités les plus enviables — l'esprit initiateur, l'amour du travail, l'affabilité — il se trouve toujours, en oratoire alerte, vigoureux et incisif, au premier rang, là où il y a des progrès à réaliser, du bien à faire, des erreurs à dissiper.

(*Observateur d'Avesnes*, novembre 1896)

Échos et Nouvelles

Suivant une récente circulaire de l'Administration des postes, la proportion des journaux d'indispositibilité est, par an, de 19 journaux au quart pour les hommes et de 33 journaux et demie pour les femmes.

* *

Dimanche dernier, le village de Neuil-Saint-Georges célébrait le 26e anniversaire de la bataille du 18 décembre 1870.

* *

Le professeur Alfiton Hodges, de Richmond, demande par la voie des journaux américains un inventeur ou un associés pour leur fournir le crédit, afin d'obtenir par la lumière artificielle, un instantané micro-photographique de cette opération.

* *

MM. Pelletant et Lacay, partis au mois de janvier 1895 pour faire le tour du monde avec deux centimes chacun en poche, sont arrivés au Japon, où leur journal : *En route*, a paru en Japonais.

* *

Il y a en ce moment en France, 127 comités constitués en vue d'obtenir des statues ou des monuments aux victimes de la guerre de 1870-71.

AU JOUR LE JOUR

Le développement de Douai

II

Mon cher rédacteur en chef,

Dans mon précédent article, j'insistais surtout sur le rapide développement industriel pris par la ville de Douai depuis que la loi du 19 janvier 1891 a permis de faire disparaître ses anciennes fortifications — en même temps que l'administration des ponts et chaussées créait sur son territoire une quatrième navigable en prolongeant au ceuvement du canal de dérivation. Mais à côté de ces grands travaux, publics ou industriels, il ne faut pas oublier que les constructions particulières suivent la même progression et que sur tous les points de l'ancienne enceinte fortifiée, de coquettes maisons s'élèvent, de magnifiques hôtels s'édifient.

A l'heure actuelle, des rues entières, de création toute récente, sont déjà bordées d'élégantes constructions. Nous citerons seulement le boulevard Faidherbe, la rue Gambetta, la rue Neuve-Notre-Dame prolongée, la nouvelle place du Barbet ; *signalons encore le boulevard* Delebecque, la place l'Hurillier, la rue de Cambrai, qui sondera bientôt le vieux Douai avec le Faubourg de Paris — le boulevard Vauban, la rue Storce, le pourtour de l'ancienne porte d'Arras, le boulevard de l'Industrie, la rue Neuve-d'Arras, le quai des Fontinettes, le boulevard Lahure, la rue de la République, la rue Casimir-Girard, la rue Delcambre prolongée, les rues 5, 7 et 8, non encore dénommées, etc., etc.

On voit que la ville de Douai, en s'efforçant d'attirer l'industrie, n'a pas fait une mauvaise action ; car si d'une part, pour l'établissement d'usines, elle vend à très bas prix des terrains merveilleusement situés, au point de vue économique, d'autre part elle cède, à des prix beaucoup plus élevés, les terrains nécessaires pour la construction des habitations particulières. *Déjà, maisons de commerce qui s'élèvent chaque année par centaines et qui parviennent à* grande peine à abriter la population immigrante.

Aussi les propositions d'achats de terrains affluent-elles à l'Hôtel-de-Ville ; il ne se passe guère de mois sans qu'il faille recourir à de nouvelles et importantes adjudications.

A l'heure actuelle, le produit des ventes d'anciens terrains militaires devenus la propriété de la Ville est rapporté à la caisse municipale la somme de 1.713.713 fr. 41, et les demandes continuent à affluer plus que jamais. Il reste d'ailleurs encore une bonne soixantaine d'hectares à la disposition des amateurs.

Le chiffre de la population, lui aussi, suit une marche ascendante.

Le dernier recensement a donné comme résultat une augmentation de plus de 2.000 habitants 31.911 au lieu de 29.909. *Pour peu que cela continue*, le dénombrement quinquennal de 1901 accusera une progression beaucoup plus sensible encore.

Même plus value dans les ressources financières de la ville. La valeur du centime augmente chaque année: elle atteint aujourd'hui 4.900 fr.; et le produit de l'octroi qui n'était que de 530000 fr. en 1889, s'est élevé à 637,000 fr. en 1895. Pour la première fois les prévisions de recettes « permanentes » municipales, pour l'année 1897, dépassent le million.

Disons en terminant que la campagne de construction qui va s'ouvrir immédiatement après la saison rigoureuse promet d'être au moins aussi brillante que ses devancières. De nombreux propriétaires de terrains se disposent à faire ériger un peu partout, des groupes de maisons qui seront certainement occupées aussitôt qu'elles seront habitables, car le logement est difficile à trouver à Douai en ce moment. De plus la ville va faire construire, près de l'Entrée des Eaux, de vastes Docks et Entrepôts *qui coûteront 600,000 francs.*

Si l'on joint à cela l'établissement de la *prison cellulaire* à laquelle le département consacre un million, la construction des deux *passages supérieurs* et des grands *ponts métalliques* sur la Scarpe, les travaux annoncés de la Compagnie du Chemin de fer du Nord à la gare de Douai — si l'on y ajoute certains projets fort importants qui seront sans doute dévoilés au jour-dit — si l'on fait enfin, entrer en ligne de compte l'imprévu, qui, en 1897, comprendra certainement la fondation de plusieurs nouvelles usines — le lecteur nous permettra de conclure que jamais, à une époque quelconque de son existence, la ville de Douai n'a atteint un développement aussi considérable, une ère de progrès et de prospérité aussi indiscutable que depuis que la loi bénie du 19 janvier 1891 lui a permis de se débarrasser les antiques murailles qui l'encerclaient.

Vous allez peut-être, mon cher rédacteur, *trouver un peu optimistes les considérations* que je viens de développer sur la rapide extension de la cité douisienne ; elles ne sont cependant que l'expression de la vérité la plus stricte. Le *Progrès du Nord* compte à Douai assez de lecteurs et d'amis pour s'en réjouir avec eux.

Votre toujours dévoué,
DUAX.

Les Élections d'aujourd'hui

Les scrutins de ballottage pour les deux élections législatives du département de la Seine, auront lieu aujourd'hui.

Dans la deuxième circonscription du dix-neuvième arrondissement, sur les dix-neuf candidats qui s'étaient présentés au premier tour, deux seulement restent en présence : MM. Girault et Brunel.

Au premier tour, les voix s'étaient réparties ainsi : MM. Girault, socialiste, 1,634; Lavier, socialiste révolutionnaire, 798; *Brunel*, socialiste possibiliste, 763. Henri Turot, socialiste révolutionnaire, 718; Serrers, socialiste, 547, Devron, socialiste, 229.

Tous les candidats se sont désistés en faveur de M. Brunel, sauf M. Lavier qui s'est désisté purement et simplement.

Dans la quatrième circonscription de Saint-Denis, il ne reste également que deux candidats en présence : MM. Rigaud, républicain modéré, et *André Lefèvre*, conseiller municipal socialiste.

Au premier tour de scrutin, les voix étaient réparties ainsi : MM. Rigaud, 4,701 ; André Lefèvre, 2,439 ; Albert Leroy, progressiste, 1,508 ; Rosier, socialiste, 539 ; Paul Robert, socialiste révolutionnaire, 423.

Tous les désistements se sont produits en faveur de M. André Lefèvre.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil des Ministres

Paris, 26 décembre. — Les ministres se sont réunis aujourd'hui à 3 heures en Conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. *Félix Faure*.

M. Turrel, préfet de Paris, n'assistait pas à la délibération.

M. Barthou, ministre de l'intérieur, a saisi le Conseil : 1° D'un projet de loi relatif à la réorganisation du Conseil supérieur de l'Algérie ;

2° D'un projet de décret abrogeant les décrets *dits de rattachement* ;

3° D'un projet de loi relatif à la représentation des indigènes. Le Conseil a commencé l'examen de ces projets qu'il arrêtera dans sa prochaine séance les termes définitifs du décret qu'il soumettra à partir du 1er janvier 1897 au point de vue des rattachements, le projet de résolution voté par le Sénat et l'ordre du jour adopté par la Chambre. Les ministres des affaires étrangères et de la guerre ont soumis au Conseil un certain nombre de promotions dans les hauts grades dans l'ordre national de la Légion d'Honneur.

Le Général Billot a fait signer par le Président de la République un décret aux termes duquel M. le général Delange, directeur de l'artillerie au ministère de la guerre, et le général Briois, inspecteur général de cavalerie, sont nommés au grades de général de division.

Sont promus au grade de général de brigade les colonels Cerny, Hiver et Girardi.

Le ministre de la justice a fait signer un mouvement judiciaire ; est nommé président de la Chambre à Rennes, M. Savignon-Larombière, avocat général à Douai.

L'étude du grec

Paris, 25 décembre. — Le ministre de l'instruction publique a lancé aux recteurs la circulaire suivante :

L'application de la prononciation moderne à l'étude du grec a été mise à l'essai dans les lycées et collèges pendant les quatre dernières mois de l'année scolaire écoulée. Il résulte de l'examen des rapports qui m'ont été adressés que MM. les professeurs se montrent, en général, peu partisans de l'innovation. L'emploi de la prononciation moderne ne présentant pour eux aucun intérêt, ni assez d'intérêt, ni assez de profit tant au point de vue scientifique et éducatif qu'au point de vue pratique et international. Toutefois, l'impression qui semble se dégager des diverses constatations faites est qu'on pourrait, sans utilité pour les études, inviter *la prononciation* moderne à la prononciation moderne, à partir d'une classe où ils seraient déjà familiarisés avec les formes et la syntaxe grecques.

Il m'a paru, en conséquence, qu'il serait intéressant de poursuivre dans ces conditions l'expérience dans les classes de seconde ou de rhétorique.

A Carmaux

Aujourd'hui dimanche, M. Paul Deschanel, vice-président de la Chambre des députés, se rendra à Carmaux, où il doit faire une conférence *sur le socialisme* et la question sociale.

La nouvelle de cette manifestation modérée anti-socialiste a causé une vive émotion à Carmaux. Le *Matin* a vu à ce propos M. Jaurès qui l'a assuré que son premier soin, en apprenant l'intention qu'avait le vice-président de la Chambre des députés d'aller conférencer à Carmaux a été l'envoyer une dépêche à ses amis et à ses électeurs pour les prier d'éviter les théories du député modéré dans le plus religieux silence et de se garder de toute manifestation pendant que M. Paul Deschanel exposerait sa façon *de comprendre le socialisme et de résoudre les* problèmes sociaux.

Translation solennelle

DES CENDRES DE PASTEUR

Paris, 26 décembre. — Le corps de Pasteur a été transféré en matin de Notre-Dame à l'Institut Pasteur.

La messe a été dite à 9 heures à Notre-Dame. Y assistaient seuls, Mme Pasteur, les membres de la famille, le directeur et le conseil d'administration de l'Institut Pasteur.

Le corps a été transporté rue Dutot, et descendu aussitôt dans la crypte de l'Institut.

Les personnes invitées à la cérémonie étaient réunies dans la bibliothèque. Elles sont descendues dans la crypte dans l'ordre suivant :

MM. Lister, John Evans, Duckworth, Prestwich et Redd, délégués anglais.

M. le commandant Moreau, représentant le président de la République ; M. Méline, président du Conseil ; le capitaine Carnot, représentant le ministre de la guerre ; MM. Rambaud, ministre de l'instruction publique ; Brisson, président de la Chambre des députés, puis une foule d'invités parmi lesquels les préfets de la Seine et de police ; MM. Ribot, Chautemps, Brouardel, de Broglie, le général Tournier, Roujon, Gérard, Mézières, etc.

La famille Pasteur était dans la crypte, groupée autour du cercueil.

M. J.-B. Pasteur a fait la remise du monument à M. Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur, qui a remercié au nom des disciples du maître.

Les discours

Des discours ont été ensuite prononcés par MM. Rambaud, au nom du gouvernement ; Bouchu, au nom de la ville de Paris ; Gaston Boissier, au nom de l'Académie française ; Lister au nom de la Société royale de Londres ; Prieley, Evans, Duckworth et Redd ; Cornu, au nom de l'Académie des sciences ; Bergeron, au nom de l'Académie de médecine ; Perrot, au nom de l'École normale ; Tisier, président de l'Association des Étudiants ; Duclaux, directeur de l'Institut ; Louis Pasey, le plus ancien élève du maître.

Les assistants ont ensuite défilé devant le cercueil.

La cérémonie a pris fin à midi.

L'ESPION GUILLOT

Les faits qu'on lui reproche

L'affaire Guillot est encore entourée de mystère. On a bien donné par-ci par-là quelques *détails sur la vie de l'ancien officier* accusé d'espionnage, mais on n'a pas encore initié le public sur la nature des faits reproches à ce misérable. Nous avons pu, grâce à l'obligeance d'une personne qui fut autrefois mêlée à cette affaire, obtenir les renseignements qui suivent :

En 1890, au mois de février, le service des renseignements du ministère de la guerre apprenait, par un de ses agents, qu'il y avait une « faite » sur un point de concentration « alors fixé » dans la vallée de la Meuse. Des recherches furent aussitôt ordonnées, et bientôt M. le commissaire spécial à Feignies, signalait à la sûreté générale les allées et venues, en Belgique, d'un personnage qui avait toutes les allures d'un officier. Ce homme, qui passait assez fréquemment à Blanc-Misseron ou à Feignies, fut lié.

La valise volée

Un soir qu'il était descendu à Mons à l'Hôtel *Métropole*, un agent, qui ne le quittait pas depuis la frontière, usa d'un moyen qui, pour s'être pas des plus délicats, donna cependant d'excellents résultats : il pénétra dans la chambre de l'inconnu, l'ouvrit et y trouva des lettres et des papiers qui avaient un caractère des plus compromettants.

*C'est ainsi que l'on sut que le voyageur mys*térieux s'appelait Claude Guillot, qu'il était ancien officier du train et qu'il entretenait des relations avec un commissaire allemand du nom de Tausch.

Immédiatement, un mandat d'amener fut décerné contre l'espion, mais il faut croire que Guillot avait à Paris des correspondants « bien placés », puisqu'il reçut avis de ce mandat au *moment où il se préparait à entrer en France.*

Le traître resta donc à Bruxelles, où il s'installa d'abord sous un faux nom, boulevard du Nord, 494, puis à Schaerbeek, où il fut, sauf qu'il s'en doutait un seul instant, étroitement surveillé par deux agents.

Cette surveillance constante a permis de se rendre un compte exact de la façon dont fonctionne le service d'espionnage allemand, que dirige le commissaire allemand Tausch.

Le service d'espionnage allemand

C'est à Liège, à l'Hôtel Charlemagne, que ce homme a établi son quartier général. Cependant, il n'hésita jamais à se déplacer. Il vint *même très souvent à Bruxelles*, et c'est dans cette dernière ville qu'il rencontra Guillot à la Taverne de la Paix, 78, boulevard de la Paix.

Comment l'ancien officier français et le commissaire allemand se sont-ils connus ? Nous ne le savons pas encore.

Dans les derniers mois de l'année 1894, Guillot avait fait en France la connaissance d'un nommé Tritschiang, qui prétendait exercer la profession de commis-voyageur pour une fabrique de machines agricoles de Cologne. Les deux hommes firent d'abord ensemble de nombreuses parties de cartes, puis finirent par devenir les deux meilleurs amis du monde.

Tritschiang était un agent au service de Tausch.

Ou devine le reste. Guillot, qui avait de pressants besoins d'argent, fit part un jour à son ami de sa situation embarrassée. L'Allemand promit de le tirer d'affaire, et, quelques jours après, il présentait l'ancien officier à son patron.

Guillot avait été, on le sait capitaine au 10e escadron du train.

Les renseignements vendus

Ainsi que tous ses collègues en grade, il avait eu en sa possession quelques documents d'ordre intime sur le service des étapes. Des renseignements de ce genre offrent un certain intérêt. Guillot les vendit. Il aurait aussi procuré, paraît-il, un volumineux mémoire qui était à l'essai en 1885 et qui ne fut jamais définitivement adopté dans l'armée.

On avait parlé de livraisons de plans de transport de mobilisation et de concentration. Le traître n'a rien pu livrer de tout cela. D'ailleurs, pour que des pièces de cette nature puissent être utilement employées, il est nécessaire de consulter dans son ensemble le plan complet de mobilisation.

Or, ce plan forme une pile de dossiers qui pèsent au moins de 2,500 kilos. Il est donc impossible de consulter une telle masse de documents à moins d'être attaché au service de l'état-major. Guillot, sortait du rang et qui ne fut jamais un brillant officier, n'eut jamais accès aux St-Dominique.

Les graphiques sur le service des étapes, que l'ancien officier du train a pu livrer, prêtaient un certain intérêt au moment où il les a vendus à Tausch ; mais depuis 1885, tout ce qui touche à la désignation des étapes du service des subsistances a été modifié.

On a dit aussi qu'une femme aurait été la complice de Guillot. Des renseignements qui nous ont été donnés, il résulterait que cette femme, qui se nomme Marie K..., fait partie, elle aussi, de la bande d'espions que Tausch entretient à Liège et à Bruxelles.

Il est certain que Guillot ne fut pas seul poursuivi, car on recherche en ce moment à Paris même deux individus qui ont été vus en Belgique avec l'espion Guillot et qui seraient en France dans les premiers jours de ce mois.

Les bourreaux d'enfants

Paris, 26 décembre. — Tous les prévenus ont choisi leurs défenseurs. M. Lagasse défendra Grégoire ; M. Félicien Paris Mme Grégoire, et M. Paul Gaye, qui a défendu dernièrement Marguerite Dubois, défendra la femme Dehayes, la maîtresse de Grégoire.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

L'Espagne et les États-Unis

Paris, 26 décembre. — L'*Agence Havas* publie la dépêche suivante :

Madrid, 26 décembre. — Les bruits répandus à l'étranger, d'après lesquels l'Espagne serait disposée à entreprendre un les bons offices des États-Unis pour mettre fin à la guerre de Cuba, sont démentis de tout fondement.

Le système métrique en Angleterre

Londres, 26 décembre. — Les derniers rapports, adressés par les consuls anglais à leur gouvernement, signalent les avantages sérieux